

Réunion CEACTION samedi 09 septembre 2017 (MFR de Semur en Auxois)

Présents au début de la réunion : Solange CHARLON, Jean-Claude GUENEAU, Jean Louis LAURENT, Cédric PERREAU, Gérard COSTE, Cécile BOURSIER, Bernard CHAROLLES, Lucien COCHET, Fabrice LALIGANT, Joël BERTHEREAU, Myriam BERTHEREAU, Jean-Marie GADROY, Christian TILLIER, Elisabeth MATHIS, Maryline MARTIN, Jacques MEHEU, Marie José CLARE, Hélène SAVATIER, Audrey MOREIRA, Hervé FULMINET, Guy DELEPAU Jean Luc JOLY, Patrick ROBERT.

Excusés : Dominique BARBON, Philippe WATTECAMPS, René FAVRE, Patrick MINCHENEAU, Monique NOURY.

1- Mot d'accueil.

Bernard Charolles, président de la CEACTION ouvre la séance en remerciant, pour leurs présences, les présidents et les représentants des clubs.

Début de la réunion 11h00, secrétaire de séance Christian Tillier.

2- Fonctionnement de la commission.

- Lors des assemblées générales des clubs, il est souhaitable d'inviter un membre de l'ACTB, cette présence permet de répondre en direct aux interrogations des clubs et de générer une meilleure communication avec l'Association Canine Territoriale.
- Deux membres de la commission CEACTION ont récemment démissionné, leurs missions doivent être redistribuées. Le poste de Délégué Territorial jeunes conducteurs est toujours vacant. Les disciplines Attelage et Canicross qui ont en cours de développement nécessitent la création de délégués territoriaux spécifiques à ces disciplines. Il est donc procédé à l'attribution de ces missions.
 - Secrétaire de la commission : Christian Tillier
 - Délégué territorial Agility : conformément aux textes nous régissant, c'est au CTT de faire une proposition à la commission. Jean Marie Gadroy souhaite que les présidents des clubs diffusent l'appel à candidature dans leur club. Les candidatures sont à faire remonter au CTT.
 - Délégué territorial Attelage : Hervé Fulminet (club de Châtenoy) qui est d'accord pour accepter cette mission a présenté son cursus dans son activité et détaillé comment il comptait s'y prendre pour développer l'activité attelage en collaboration avec les clubs bourguignons. Sa candidature est acceptée, elle devra être ratifiée par le comité de l'ACTB lors d'une prochaine réunion.
 - Délégué territorial Canicross : Guy Delepau (Club de Beaune) qui est aussi d'accord pour accepter cette mission a lui aussi détaillé comment il comptait développer l'activité en Bourgogne sachant que beaucoup de pratiquants s'évadent de nos clubs pour s'inscrire dans la fédération concurrente et plus active en organisation de compétitions. Sa candidature est également acceptée, elle devra également être ratifiée lors d'une prochaine réunion du comité de l'ACTB.

3- Bilan et évolution du nombre de licences par discipline.

Jean Marie Gadroy détaille l'évolution des licences demandées en Bourgogne, il est à savoir qu'une même licence permet la pratique de plusieurs activités, et que si 361 licences portent la mention "Agility" en 2017, seules 295 sont actives aujourd'hui (une licence est dite active si le licencié a fait au moins un concours d'agility dans l'année)

	2015	2016	2017
Licences	414	390	408
Agility	375	355	361
Flyball	20	16	16
Frisbee	3	5	5
Dog Dancing	10	10	14
Canicross	10	5	13
Attelage	6	8	11
Chiens visiteurs	36	48	58
Jeunes	28	20	20

4- Retours sur les concours 2017 :

Avec l'inscription et le paiement en ligne, l'évolution des formats des concours, beaucoup de modifications sont intervenus en 2017. En 2018, d'autres changements devraient intervenir (généralisation du format à 3 passages, regroupement de régionales, ...). Ces changements ont posé des problèmes aux clubs que l'on peut faire remonter à la CNEAC, à savoir :

- Paiement en ligne : le manque de délai pour régler son engagement implique que certains concurrents inscrits sur liste principale peuvent concourir sans avoir réglé dans le temps leur engagement ou, s'ils n'ont pas l'intention de venir bloquent une place sur liste principale. Il serait souhaitable que dans un délai raisonnable si le concurrent n'a pas payé son engagement, il soit basculé directement en liste d'attente.
- Il n'est pas possible d'avoir la main sur l'ouverture des engagements en ligne : les demandes de dérogation pour ouverture anticipée doivent être demandées à la CNEAC via le CTT.
- Demande d'inviter un juge étranger : demande à faire à la CNEAC via le CTT. Attention si plusieurs juges sur le concours, il faut au moins 50% de juges français.

Compte tenu que le format des concours 2018 sera imposé à 3 passages, il est convenu de conserver le tarif de 13€ pour les engagements des concours d'agility organisés en Bourgogne.

4- Calendrier des concours agility (complément et précisions)

- 2017 : le concours organisé par le club AOC Le Creusot programmé le samedi 11 novembre est annulé.
- 2018 :
 - Le sélectif territorial au Grand Prix de France se déroulera le 20 mai à Sanvignes les Mines. Audrey Moreira souhaite que l'on puisse lui prêter, pour cette occasion, des haies conformes au règlement 2018.
 - Le championnat territorial de Bourgogne se déroulera le 29 avril à Joigny.
 - L'Avallon Cup 2018 est programmée sur 4 jours. Les 19 et 20 juillet seront réservés aux grades 1 et 2, les 21 et 22 juillet seront réservés aux grades 3.

5- Agrément Ecole du chiot : Actuellement, seuls les 4 clubs ayant déposé une demande d'agrément ont été acceptés. Pour être agréé rapidement, il faut faire une demande via le CTT en joignant les documents demandés ainsi que des photos exploitables. Il faut évidemment que le terrain soit spécifique et conforme aux normes.

6- Chiens Visiteurs : une réunion information sera organisée le 18 novembre dans la zone

proche du Creusot. Le CTT avisera les clubs par mail dès que le projet sera finalisé.

7- Activités déclarées des clubs : Sauf les activités émergentes (frisbee, Flyball, Canicross), il est obligatoire d'avoir au sein des clubs des moniteurs formés à la discipline pour encadrer l'activité proposée aux adhérents. Ne pas déclarer une activité qui n'est pas pratiquée ou pas encadrée.

8- Stages de formation :

- **MEC 1 :** 3 modules sont programmés à Auxerre (module 1 et 2 au troisième trimestre 2017, module 3 au 1^{er} semestre 2018). Pour pouvoir s'inscrire aux modules 2017, il faut être en possession d'une licence 2017, et pour le module 2018, il faudra présenter une licence 2018.
- **Stages de remise à niveau des moniteurs :** Le cahiers des charges de ces stages ressemblent plus à celui du MEC 2 qu'à une simple remise à niveau MC 1. En conséquence, l'organisation de ces stages est en standby. Ceux qui veulent se recycler doivent s'inscrire au module 1 ou au module 2 du MEC 1.
- **Stage Chiens Visiteurs :** ~~Un stage sera organisé les 10 et 11 mars 2018 à Cours sur Loire. Le formateur sera Eric Trivellin. (Date et intervenant modifiés après la réunion)~~
- **MAG 1 :** l'Amicale Dijonnaise organisera les 17 et 18 février 2018 un stage Moniteur Agility 1^{er} degré, l'examen est prévu pour le 11 mars 2018.

9 - Sélectif trophée par équipe 2018 : après présentation globale du projet, il est rappelé que l'on recherche un responsable parking pour superviser les accès des véhicules légers et des camping-cars (le site aura un accès distinct V.L. /camping-cars)

- Un questionnaire sera transmis aux clubs pour démarcher les éventuels bénévoles et connaître leurs disponibilités. Pour affecter au mieux les occupations de chacun, il nous faut aussi savoir s'ils seront également concurrents. Pour les accueillir au mieux, il nous faut aussi savoir s'ils cherchent un hébergement car nous pouvons proposer un hébergement en chambre collective pour les bénévoles (les chiens ne sont pas admis dans les chambres collectives). Il est bien entendu que les repas sont pris en charge par l'organisation.
- La question de l'organisation d'un repas "festif" le samedi soir avec disque jockey a été posée sans être tranchée, Fabrice Laligant se renseignera pour avoir le coût d'une animation, le prix du repas devant rester attractif.
- Cécile Boursier et Audrey Moreira se sont proposées pour superviser la coordination chacune d'un terrain d'agility.

10- Questions diverses :

- Le club de Montret souhaite savoir où en est sa demande de changement de nom. Le dossier a été transmis depuis plusieurs mois et pour l'instant il n'y a eu aucun retour, et le club aimerait bien que cette modification soit effective en octobre. Bernard Charolles se renseignera auprès de la CUT.
- Les dates de concours et de formation doivent être envoyés au CTT avec copie à la CUT. Le CTT centralise pour envoyer le planning finalisé à la CNEAC en octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30